



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen
relatif au transport international des marchandises dangereuses
par voies de navigation intérieures (ADN)
(Comité de sécurité de l'ADN)****Trente-huitième session**

Genève, 23-27 août 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session*****Additif****Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/77 (secrétariat)	Ordre du jour provisoire
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/77/Add.1 (secrétariat)	Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations
Document informel INF.1 (secrétariat)	Liste de tous les documents par point de l'ordre du jour
Documents de référence	
ECE/TRANS/301, vol. I et II	ADN 2021
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/76	Rapport du Comité de sécurité de l'ADN sur sa trente-septième session

**2. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies
ou d'autres organisations**

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute être informé des activités d'autres organes et organisations ayant une incidence sur ses travaux.

* Distribué en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/77/Add.1.



3. Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

a) État de l'ADN

Le Comité de sécurité sera informé de l'état de l'ADN.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/20 Autorisation spéciale concernant
et document informel INF.3 (Pays-Bas) le No ONU 1288 HUILE DE SCHISTE

c) Interprétation du Règlement annexé à l'ADN

Le Comité de sécurité est invité à examiner l'interprétation de toute disposition du Règlement annexé à l'ADN qui est jugée ambiguë ou floue.

d) Formation des experts

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/11, Catalogue de questions ADN 2021
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/12
et ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/13
(CCNR)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/14 Directive du Comité d'administration relative à
(CCNR) l'utilisation du catalogue de questions pour
l'examen d'expert ADN (chapitre 8.2 de l'ADN)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/15 Corrections du catalogue de questions –
(Autriche) généralités

Il est rappelé que les Parties contractantes sont invitées à communiquer leurs spécimens d'attestations d'expert au secrétariat de la CEE pour que celui-ci les affiche sur le site Web. Les pays sont aussi invités à communiquer leurs statistiques relatives aux examens.

e) Questions relatives aux sociétés de classification

La liste des sociétés de classification agréées par les Parties contractantes à l'ADN peut être consultée à l'adresse suivante : <https://unece.org/classification-societies>.

4. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN

a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute noter qu'à ses sessions de l'automne 2020 et du printemps 2021, la Réunion commune RID/ADR/ADN a adopté des propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN. Ces amendements figurent dans les documents ECE/TRANS/WP.15/AC.1/156, annexe II et ECE/TRANS/WP.15/AC.1/160, annexe II. Le Comité de sécurité souhaitera peut-être également considérer ces amendements à la lumière de ceux qui ont été adoptés par le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) à ses 108^e et 109^e sessions (ECE/TRANS/WP.15/251, annexe I, et ECE/TRANS/WP.15/253, annexe I).

Le Comité de sécurité voudra bien noter qu'à sa prochaine session de l'automne 2021, il examinera des propositions d'harmonisation avec la vingt-deuxième édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, présentées dans les documents ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/24 et Add.1.

b) Autres propositions

Les propositions d'amendements suivantes ont été reçues :

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/16 (Commission du Danube)	Propositions d'amendements
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/17 (CCNR)	Proposition d'amendement à l'article 7.2.4.41 relatif à l'interdiction d'utiliser des cigarettes électroniques
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/19 (Allemagne)	Diverses modifications et corrections de l'ADN 2021 devant faire l'objet d'une notification
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/21 (Allemagne)	Section 8.2.1 ADN – Prescriptions relatives à la formation des experts
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/22 (Allemagne)	Transport de cargaisons en vrac fumigées dans des cales et cales fumigées de bateaux à marchandises sèches
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/23 (Allemagne)	Parties 4 et 6 de l'ADN – Dérogations résultant d'accords multilatéraux selon l'ADR et le RID
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/24 (CCNR)	Proposition de correction au paragraphe 9.3.3.60
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/25 (UENF et OEB)	Dispositions relatives aux cofferdams
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/26 et document informel INF.2 (Pays-Bas)	Instructions de chargement et de déchargement
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/27 (Belgique et Pays-Bas)	Certificat d'agrément de bateaux à marchandises sèches
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/28 (Pays-Bas)	3.2.3.3 Schéma B
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/30 (UENF et OEB)	Matériaux de construction
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/31 (CCNR)	Harmonisation de la terminologie utilisée au 8.1.2.2 f) et au 8.1.2.3 s) de l'ADN 2021
Document informel INF.4 (CCNR)	Harmonisation of terminology used in 1.9.3 (c) of ADN 2021
Document informel INF.5 (Autriche)	Carriage of fumigated bulk cargoes in cargo holds and fumigated cargo holds of dry-cargo vessels

5. Rapports des groupes de travail informels

Le Comité de sécurité est invité à examiner le rapport de la vingt et unième réunion du groupe de travail informel des sociétés de classification ADN recommandées (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/18).

Le Comité de sécurité est invité à examiner le rapport de la cinquième réunion du groupe de travail informel de l'empilement de cargaisons à bord des barges (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/29).

Les rapports d'autres groupes de travail informels reçus après la publication du présent ordre du jour annoté seront présentés dans des documents informels.

6. Programme de travail et calendrier des réunions

La vingt-sixième session du Comité d'administration de l'ADN aura lieu le 27 août 2021 à partir de 11 h 30. La trente-neuvième session du Comité de sécurité de l'ADN est prévue à Genève du 24 au 28 janvier 2022. La vingt-septième session du Comité d'administration de l'ADN se tiendra en principe le 28 janvier 2022. La date limite pour la soumission de documents en vue de ces sessions est le 29 octobre 2021.

7. Questions diverses

Le Comité de sécurité est invité à examiner d'autres questions se rapportant à ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Adoption du rapport

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute adopter le rapport de sa trente-huitième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
